

Compte Administratif 2019

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal www. mairiedeleyment.fr.

Budget principal

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 298 702.46 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :

110 285.32 €

Excédent d'investissement cumulé:

159 739.20 €

Restes à réaliser:

0.00 €

Résultat cumulé:

270 024.52 €

La Commune pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice. Les titres et les mandats sont émis sans retard.

	FONCTIONNEMENT		Investissement		ENSEMBLE	
	Excédent ou recettes	Dépenses ou déficit	Dépenses ou déficit	Dépenses ou déficit	Dépenses ou déficit	Excédent ou recettes
résultats reportés	30 452.98	0	173 249.48	0	0.00	203 702.46
opérations de l'exercice	1 036 029.39	956 997.05	247 294.59	247 294.59	1 217 801.92	1 284 123.98
totaux	1 067 282.37	956 997.05	420 554.07.87	420544.07	1 217 801.92	1 284 123.98
résultat de clôture	110 285.32		159 739.20		270 024 52	
Restes à réaliser	0.00		0.00		0.00	
TOTAUX DEFINITIFS	110 285.32		159 739.20		270 024.52	

Accusé de réception en préfecture 001-210102133-20200212-2020-03-01-DE

Date de réception préfecture :

Section de fonctionnement

Dépenses:

Pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement ont continué de faire l'objet de la plus grande rigueur dans leur engagement, mais en raison de l'augmentation du coût de la vie, ces dépenses ont augmenté de 4.19% soit 38 946.23 € pour un montant global de 956 997.05 € contre 918 535.82 € en 2018.

Chapitre	CA 2019
011 – Charges à caractère général	335 435.19
012 – Charges du personnel	492 041.98
014 – Atténuation de produits	15 291.00
65 – Autres charges courantes	72 499.66
66 – Charges financières	34 705.25
67 – Charges exceptionnelles	428.73
042 – Opérations d'ordre entre section	6 595.24
Total	956 997.05

<u>Chapitre 011 :</u> il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, fournitures scolaires, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les divers contrats de maintenances....

<u>Chapitre 012</u>: ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il enregistre une hausse chaque année du fait du remplacement du personnel titulaire lors d'arrêts maladie ou d'accident de travail, du recrutement d'animateurs lors des vacances scolaires, mais aussi et surtout une hausse des cotisations des charges salariales (URSSAF, caisses de retraites...).

<u>Chapitre 014</u>: il s'agit du reversement du FPIC aux services de l'Etat (fonds de péréquation intercommunal ou communal)

<u>Chapitre 65</u>: ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux contributions des Syndicats intercommunaux, (17 639.06 €), aux versements des indemnités et cotisations des élus (48 516.16 €), et des subventions de fonctionnement aux associations (4 961.46 €)

<u>Chapitre 67</u>: il concerne les annulations de titres des années antérieures, et la dotation versée aux nouveau-nés.

Recettes:

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 036 829.39 €.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	CA 2019
013 – Atténuation de charges	59 596.04
70 – Produit des services	187 127.34
73 – Impôts et taxes	602 181.57
74 - Dotation et participations	130 034.62
75 – Autres produits de gestion courante	51 735.82
77 – Produits exceptionnels	6 154
TOTAL	1 036 829.39

<u>Chapitre 013</u> sur ce chapitre sont encaissés les remboursements de rémunération du personnel versées par la CPAM et l'assureur du personnel GRAS SAVOYE lors de leurs arrêts maladie et accidents de travail.

<u>Chapitre 70</u>: Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes de la cantine scolaire, les prestations délivrés par le centre de loisirs, les indemnités versées par la poste au titre de l'indemnisation compensatoire de l'agence postale, les coupes affouagères, les remboursements des charges locatives des appartements communaux, les concessions du cimetière, les locations des terrains communaux ou ruraux, les redevances d'occupation du domaine public (France-Telecom, EDF, etc.)

<u>Chapitre 73 :</u> ces recettes proviennent en partie de l'Etat et de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, mais la plus importante est celle de la fiscalité locale (55.95%). Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent plus de 58,08 % des recettes totales de fonctionnement.

Bien qu'ayant en matière de fiscalité locale des taux peu élevés par rapport aux autres communes du canton, la municipalité de Leyment n'a pas souhaité modifier le taux de ses diverses taxes locales : soit 13.20 % pour la taxe d'habitation, 13.36 % pour le foncier bâti et 56.38 % pour le foncier non bâti. Le produit attendu de la fiscalité locale lors de l'élaboration du budget était de 335 476 €. Ces trois dernières années, des nouvelles constructions ont été bâties permettant ainsi une légère augmentation du produit attendu de 820 € soit 326 296 €.

<u>Chapitre 74</u>: ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale forfaitaire est en nette diminution depuis 2014. L'effort de contribution imposé par l'Etat a privé la commune d'un montant de 78 318 €, soit en perte cumulée depuis 2014 la somme de 331 087 €.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
montant DGF	135 061.00	122 443.00	99 799.00	78 483.00	62 292	59 519	56 743
évolution en %	i)	-9.34%	-26.11%	-56.69%	-72.09%	-126.92 %	-138.2
contribution annuelle		2 618.00	35 262.00	56 578.00	72 769	79 061.00	78 318.00
Perte cumulée depuis		•	•				
2014	331 087						

Accusé de réception en préfecture 001-210102133-20200212-2020-03-01-DE

Date de réception préfecture :

Aucune dotation de l'Etat n'a compensé cette perte de recette.

<u>Chapitre 75</u>: Les recettes provenant de ce chapitre sont constituées par l'encaissement des locations des 5 appartements communaux, des 2 fonds de commerces et des salles communales.

<u>Chapitre 77 :</u> les recettes de ce chapitre sont les libéralités (dons divers), les annulations de mandats effectués dans l'année, les produits provenant de cessions mobilières et d'un remboursement d'assurance à la suite d'un sinistre.

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>

Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	CA 2019
20 – Immobilisations incorporelles	14 832
21 – Immobilisations corporelles	169 969.74
16 – Remboursement des emprunts	76 003.13
Total	260 804.87

<u>Chapitre 20</u>: les dépenses concernées par ce chapitre sont les concessions et droits similaires notamment pour l'accès aux logiciels informatiques.

Chapitre 21: ce chapitre d'immobilisations corporelles intègre directement dans l'inventaire toutes les dépenses relatives aux travaux des bâtiments publics. Sont inclus les travaux d'extension du cimetière (51 873 €), les travaux effectués sur les bâtiments scolaires (38 157.32 €), les travaux d'amélioration des immeubles de rapport (15 497.93 €), l'achat de matériel pour l'aménagement ou l'agencement des bâtiments communaux (28 259.46 €), les travaux réalisés sur les différents réseaux de voirie, ainsi que l'achat de matériel ou d'outillage pour le centre technique municipal.

<u>Chapitre 16</u>: il regroupe les remboursements du capital des emprunts souscrits par la commune (achat des bois de la Servette, construction de la mairie, acquisition de biens immobiliers et investissements divers)

Recettes

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	CA 2019
13 – Subvention d'investissement	93 259.76
10 – Dotations Fonds divers Réserves	146 954.54
Article 165 Dépôts et cautionnements reçus	485.05
040 - opérations d'ordre entre section	6 595.24
TOTAL	Accusé de réception en préfectu
	001-210102133-20200212-2020

Date de réception préfecture :

-03-

<u>Chapitre 13 :</u> ce sont des subventions versées à la commune par la Communauté de Communes (réalisation d'un chemin doux le long de la 2ème partie de la rue de la Gare, travaux d'extension du cimetière) et par l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux pour la rénovation des fenêtres de l'école)

<u>Chapitre 10 :</u> ce chapitre regroupe les recettes du FCTVA (reversement au titre de l'année 2017), celles des taxes d'aménagement dont sont redevables les propriétaires des nouvelles constructions et l'excédent de fonctionnement qui est intégré à l'investissement lors de la préparation du budget.

Article 165 : caution correspondant à un mois de loyer à rembourser à l'un de nos locataires en cas de départ du logement

Le chapitre 040 permet de répartir les recettes d'amortissement en tant qu'opération d'ordre entre section.

Pour rappel, lors du vote du budget primitif 2019 de la Commune :

- La section de fonctionnement s'équilibrait en dépenses et en recettes à la somme de 993 483 €;
- La section d'investissement s'équilibrait en dépenses et en recettes à la somme de 411 945 €.

Eau - Assainissement - Compte administratif annexe

La commune dispose d'un budget annexe pour les services eau et assainissement.

Les gestions de l'eau et de l'assainissement ont été déléguées à la société SOGEDO par le biais de contrats d'affermages signés le 1^{er} juillet 2012. Cette société réalise les travaux sur les réseaux eau et assainissement après l'accord de la commune.

Section exploitation

Dépenses d'exploitation par chapitre

Chapitre	CA 2019
011 – Charges à caractère général	44 827.76
66 – Charges financières	6 445.01
042 – Opérations d'ordre entre section	10 580.95
Total	61 853.72

<u>Chapitre 011</u>: ces dépenses concernent la participation de la commune à la station d'épuration gérée par la société EUROSERUM (42 690.94 €), ainsi que la maintenance des poteaux incendies par notre prestataire la SOGEDO (2 136.82 €).

Chapitre 66 : il s'agit des intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse France Financement.

Chapitre 042 : ce sont des opérations d'amortissements

Accusé de réception en préfecture 001-210102133-20200212-2020-03-01-DE

Date de réception préfecture :

Pour rappel: lors du vote du budget Eau Assainissement:

- le montant des dépenses et des recettes d'exploitation s'équilibrait à la somme 64 187 € (soit pour les dépenses : BP : 63 791.55 € + le déficit d'exploitation de 395.45 €) ;
- le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'équilibrait à la somme de 96 700 € (soit pour les recettes : BP : 10 730.50 € + l'excédent d'investissement reporté de 2018 de 85 969.50 €).

Le 12 février 2020,

Le Maire, Marilyn BOTTEX

